

## **KENYA**

### **Amnesty International adresse un appel aux candidats à la présidence**

*Index AI : AFR 32/025/02*

La Secrétaire générale d'Amnesty International, Irene Khan, exhorte tous les candidats à la présidence et tous les dirigeants des partis politiques à enjoindre immédiatement à leurs partisans de ne pas porter atteinte aux droits humains, afin que tous les Kenyans puissent participer librement et sans crainte aux prochaines élections.

Dans une lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle et aux dirigeants politiques, Irene Khan a souligné son inquiétude concernant les atteintes aux droits humains déjà commises au cours de la période pré-électorale et depuis la nomination des candidats.

*« Tous les candidats à la présidence et tous les chefs de file des partis doivent respecter le Code de conduite électoral kenyan et interdire de recourir aux services de groupes d'autodéfense dans le but d'intimider les opposants et les sympathisants ou de fomenter des troubles politiques, qui conduisent à des atteintes aux libertés fondamentales », a-t-elle déclaré.*

Les deux dernières élections multipartites de 1992 et 1997 ont été marquées par des violences à caractère politique et des atteintes aux droits humains, perpétrées par des milices proches d'un point de vue politique ou ethnique, ainsi que par des responsables de l'application des lois.

Le Kenya a engagé un processus de réforme constitutionnelle, actuellement interrompu du fait des prochaines élections. Ce processus donne au Kenya une occasion unique de renforcer la protection des droits fondamentaux de tous ses citoyens et de s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international relatif aux droits humains. Le projet de constitution rendu public le 27 septembre 2002 contient plusieurs dispositions qui garantiraient plus avant la jouissance des droits humains dans ce pays.

Amnesty International demande aux candidats à la présidence et aux dirigeants politiques de donner un degré de priorité élevé au processus de révision constitutionnelle, en vue de le mener à bien dans un délai raisonnable après l'installation du nouveau Parlement.

*« Nous espérons que le nouveau président du Kenya soutiendra activement les politiques visant à protéger et promouvoir les droits humains », a conclu Irene Khan.*

Un mois avant les élections, le Kenya a été frappé par un attentat suicide à la voiture piégée dirigé contre un hôtel israélien à Mombasa, qui s'est soldé par la mort d'au moins 13 personnes.

*« Rien ne peut justifier de prendre délibérément pour cibles des civils et Amnesty International condamne sans équivoque de telles attaques », a affirmé Mme Khan.*

Les services de sécurité kenyans ont procédé à plusieurs arrestations en relation avec cet attentat, mais les enquêteurs ont reconnu qu'aucun élément de preuve ne permettait jusqu'ici de lier les personnes interpellées à l'attaque.

Amnesty International s'inquiète de ce que cet événement risque d'être utilisé pour justifier des restrictions des libertés de réunion, d'association et de mouvement, qui prendraient pour cibles les membres d'un groupe religieux ou ethnique particulier, et fragiliseraient les garanties juridiques dont bénéficient les détenus.

*« Les candidats à l'élection présidentielle doivent dénoncer toute entrave aux libertés civiles et toute limitation des garanties contre les atteintes aux droits humains intervenant dans le sillage de cet attentat. Amnesty International a la conviction que le renforcement du respect des droits fondamentaux constitue une étape importante vers une plus grande sécurité », a conclu la Secrétaire générale. ●*

**Amnesty International enverra une mission d'observation au Kenya du 18 au 30 décembre 2002. Pour en savoir plus, contactez : Sam Kelo ou Sheila Keetharuth au + 254 (0) 733649810, ou George Ngwa au + 44 777 847 2109**

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)**